

# MAXSTADT



Bulletin communal n°4 – Mai 2015

## ÉDITO

Madame, Monsieur,  
Chers concitoyens,

La vie n'est pas un long fleuve tranquille, c'est une évidence. Et la vie communale va de même, au gré des aléas, et surtout par les cahots d'une route législative sans cesse remaniée.

Dernier opus en date, la « fameuse » loi NOTRe, qui doit réorganiser la vie publique de notre pays. Mais avec quel modèle ? Celui qui se dessine, c'est un modèle centré sur l'urbain, la ville, reléguant le monde rural à l'arrière-arrière-garde des décisions.

Nos communes rurales, ce sont 92% des communes de France, c'est 33% de la population nationale. Nos communes rurales, c'est un modèle de vie, une proximité avec vos élus. Ce modèle, aux antipodes de la compréhension des élus urbains que sont nos députés, a la tête sur le billot parisien.

Et pourtant, nos petites communes ont le meilleur dynamisme démographique français !

Bien sincèrement,  
Sébastien LANG



## SIVOCS « Echo Jeunesse » : du changement !

Depuis une vingtaine d'années, le regroupement des écoles maternelles et primaires d'Altrippe, Biding, Laning et Maxstadt, au sein du Syndicat Intercommunal à VOCation Scolaire « Echo Jeunesse », a permis de maintenir un enseignement de qualité, en tirant profit des évolutions démographiques disparates de ses communes. Ce regroupement a également permis la mise en place d'un accueil périscolaire avec restauration dont nous ne pouvons que féliciter les responsables et acteurs.

A la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2015, le SIVOCS va s'étendre à deux nouvelles communes, Lixing-les-Saint-Avold et Vahl-Ebersing. Cet agrandissement va permettre à la fois d'éviter des fermetures de classe sur ces deux communes, et de pallier les difficultés temporaires de surcapacité de nos maternelles pour cette rentrée. Par ailleurs, l'extension du périmètre du SIVOCS va conforter le périscolaire en terme de fréquentation, et asseoir un peu plus la faisabilité du projet de Regroupement Pédagogique Concentré (RPC – Centre scolaire unique) déjà à l'étude.

L'école d'Altrippe accueillera une classe de maternelle (Mme SELLES, petite section), Biding une classe de CM1 (M. DORR) et une classe de CM2 (Mme CURTIL), Laning une classe de maternelle (M. BRAUN, grande section) et une classe de CP (M. VERROCA), Lixing une classe de maternelle (Mme BIANCHI, moyenne et grande section) et deux classes de CE2 (Mmes FRANÇOIS et FERSCHNEIDER), et Vahl-Ebersing une classe de maternelle (Mme ZIEGER, petite et moyenne section) et deux classes de CE1 (M. DARSCH et Mme THIEL).

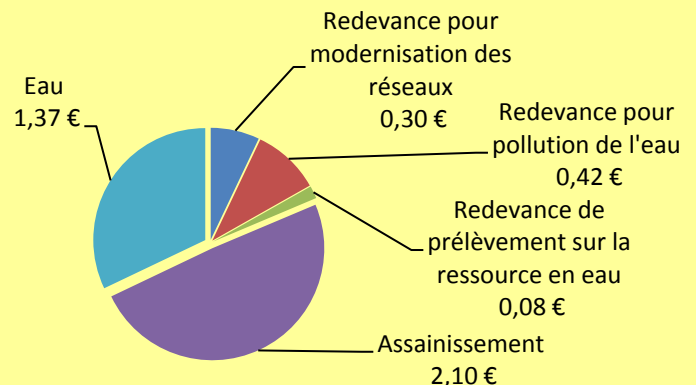
Les dates des réunions d'inscription n'étant pas encore connues, les parents concernés seront contactés directement par la mairie dès que les informations seront disponibles.

## Que d'eau, que d'eau...

Maxstadt est alimenté en eau potable par le Syndicat des Eaux de Hellimer Frémestroff (SEHF), qui couvre 18 communes (dont 4 ne faisant pas partie de la CCCM). L'eau provient, pour moitié environ, d'un forage situé à Hellimer, et pour l'autre moitié, par un approvisionnement auprès de la commune de Sarralbe. Le prix total par mètre cube (hors abonnement compteur) est actuellement de 4,27 €, se décomposant comme suit :

La part assainissement, collectée par le SEHF, est reversée à la CCCM qui possède la compétence assainissement. Les trois différentes redevances, collectées par le SEHF, sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

L'ensemble des travaux courants d'entretien et de maintenance est fait par le personnel du SEHF.



### Comparatif des prix :

	Moyenne nationale	SEHF/CCCM	
Eau	1,97 €/m <sup>3</sup>	1,37 €/m <sup>3</sup>	-30%
Assainissement	2,24 €/m <sup>3</sup>	2,10 €/m <sup>3</sup>	-6%

Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

# Informations du Conseil Municipal

## Conseil municipal du 6 mars 2015

- Transfert de la chasse communale : Présentation du candidat à la reprise de la chasse communale, M. Daniel GERBIG de Puttelange-Aux-Lacs, en lieu et place du titulaire actuel. Aucune opposition de principe du Conseil pour poursuivre la procédure. Réunion de la Commission Consultative de Chasse Communale est le 26/03/2015.
- Exposé par M. Bernard NOËL de la séance d'information des correspondants défense à Bitche le 26/02/2015. Cf. également le bulletin communal n°3.
- **(Délibération du conseil)** Vu la demande de la Sécurité Civile et appel à candidature, le Conseil Municipal prend acte et accepte, à l'unanimité, la candidature de M. Bernard NOËL au poste de délégué communal auprès de l'association intercommunale de Sécurité Civile de Morhange.
- Aire de jeux pour enfants : Lors de la dernière réunion du Conseil de Fabrique (vote des comptes), présentation par le M. le Maire du projet (location par bail emphytéotique de 20 ans du terrain devant le cimetière). Le président du Conseil de Fabrique a transmis le 6 mars un avis négatif. Il a par ailleurs proposé que soit régularisée la situation du terrain situé entre le cimetière et la rue des Champs.
- Maison Peiffer : Le nettoyage intérieur (évacuation en déchetterie), par l'ouvrier communal, a commencé. La démolition est envisagée pour le courant de l'année.
- Débat d'orientation budgétaire : Vu la diminution annoncée de la DGF, le nombre de projets sera limité ; pour certains (nouveau local communal notamment) il s'agira d'engager uniquement les études préalables. Projets retenus : Accessibilité église & cimetière – Rénovation revêtement city-stade & haie antibruit – Démolition maison Peiffer – Réseau FFTH – Plateau surélevé carrefour Libération/École – Nouveau local communal – Aire de jeux pour enfants
- **(Délibération du conseil)** Considérant la baisse prévue des dotations garanties par l'Etat (DGF), les projets à mener à bien, discutés lors du débat d'orientation budgétaire, considérant la nécessité de limiter la pression fiscale sur les administrés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la fiscalité locale au même niveau que l'année 2014, à savoir :
  - ⇒ Taxe d'habitation : 20,24 %
  - ⇒ Taxe foncière (bâti) : 14,93 %
  - ⇒ Taxe foncière (non bâti) : 24,84 %
  - ⇒ CFE : 18,08 %

## Conseil municipal du 27 mars 2015

- **(Délibération du conseil)** Transfert de la chasse communale : Vu la présentation par M. le Maire, la demande formulée conjointement par M. WALTER Anthony, titulaire du bail de chasse communale de Maxstadt, et par M. GERBIG Daniel, vu l'article 17.1 du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle, et l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de Chasse réunie le 26 mars 2015, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le transfert du bail de la chasse communale à M. Daniel GERBIG, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2024, au prix annuel inchangé de 2 600 € (hors frais), et charge M. le Maire de la signature du nouveau bail de chasse et de tous documents afférents.
- **(Délibération du conseil)** Compte administratif 2014 : Vu la présentation par M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de la commune, présentant un excédent de clôture au 31 décembre 2014 de 258 169,17.
- **(Délibération du conseil)** Compte de gestion 2014 : Vu la présentation par M. le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2014 de la commune établi par le Receveur, M. Charly HELSTROFFER, qui n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.
- Fossés et cours d'eau : cf. en page 4 de ce bulletin.
- **(Délibération du conseil)** Vu la présentation par M. le Maire du projet de nouveau regroupement scolaire, considérant les différents échanges entre les communes concernées, notamment la réunion du 25 mars 2015 des délégués du SIVOCS et des maires des deux communes souhaitant adhérer au syndicat, à savoir, les communes de Lixing-lès-St Avold et Vahl-Ebersing, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'entrée dans le SIVOCS « Echo Jeunesse » de ces deux communes afin de constituer un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de six communes.

## Conseil municipal du 10 avril 2015

- **(Délibération du conseil)** Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 27/03/2015, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 167 970,39 €, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
  - ⇒ Résultat d'investissement de l'exercice 2014 : excédent de 90 198,78 €
  - ⇒ Restes à réaliser Dépenses : 60 000,00 €
  - ⇒ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédit) : 167 970,39 €
- **(Délibération du conseil)** Le Conseil Municipal, vu la présentation par M. le Maire, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la commune, s'équilibrant en dépenses et en recettes :
  - ⇒ Pour la section de fonctionnement, à la somme de 394 286 € ;
  - ⇒ Pour la section d'investissement, à la somme de 342 192 €.

## Notre doyenne en pleine forme !

Le 9 avril dernier, Mme Marie HEMMER a soufflé les 104 bougies de son gâteau d'anniversaire, entourée de ses proches et amis.

Une petite délégation du Conseil Municipal s'est fait un plaisir de lui souhaiter un très bel anniversaire, et n'a pu que constater les vertus régénératives de notre village.

Rendez-vous est déjà pris l'année prochaine pour fêter ensemble le 105<sup>ème</sup> !



## Feu de la Saint-Jean

Comme chaque année, l'Amicale des parents d'Élèves du regroupement scolaire organise le feu de la Saint Jean. Il aura lieu le 13 juin à Laning, à partir de 19h.

Nous sommes à la recherche de volontaires pour : faire des gâteaux pour le jour J, aider à tenir un stand, monter le bûcher, aider à monter/démonter le matériel...

Contact : Karine PIECHOWIAK au 06 77 80 03 71

<http://amicaleablm.canalblog.com>

## Nouvelles boîtes aux lettres

La Poste et la commune de Maxstadt ont signé une convention pour le remplacement de l'ensemble des boîtes aux lettres groupées.

Cette opération, entièrement prise en charge par La Poste, commencera dès lundi 1<sup>er</sup> juin. Si vous avez des observations ou des remarques, n'hésitez pas à nous les transmettre au plus vite !

LA POSTE



## Travaux d'été

La mairie souhaite reconduire le chantier d'été pour les jeunes de la commune : entretien et petits travaux, entre le 15 juillet et le 15 août. Nous recherchons des jeunes âgés d'au moins 16 ans (Et motivés !) et des adultes pour l'encadrement : que ce soit une journée, une semaine ou l'ensemble de la période.

Le nombre de jeunes retenus sera fonction de l'encadrement disponible.

Les travaux seront accessibles à toutes et tous, et ne nécessitent aucune connaissance préalable. Évidemment, les plus bricoleurs seront les bienvenus !



## Repas au profit de la Ligue Contre le Cancer

Comme chaque année, l'ACSM a organisé au Foyer le traditionnel repas au profit de la Ligue Contre le Cancer, le 19 avril.

Ce sont 114 participants qui se sont retrouvés pour partager un couscous, dont le bénéfice (1 313,28 €) a été intégralement reversé à la Ligue Contre le Cancer, de même que les 1 175 € de dons collectés.

Merci à toutes et à tous !

## A NOTER

**Objet trouvé :** un iPod Shuffle doré - Trouvé près des jeux pour enfants, derrière l'arrêt de bus au centre du village. S'adresser au maire ou en mairie.

**Don du sang :** l'Établissement Français du Sang (EFS) tire le signal d'alarme, les réserves sont en baisse. Prochaine collecte de sang le samedi 13 juin, de 9h30 à 18h à Saint-Avold, à l'Agora. On compte sur vous !

## AGENDA

### Mairie

Accueil du public tous les lundis et vendredis de 16h à 17h

Permanence du Maire tous les vendredis, de 10h à 12h et de 14h à 17h (rendez-vous possible)

### Agence postale communale

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15h à 17h

**Samedi 13 juin 2015 :** Feu de la Saint-Jean, organisé par l'Amicale des Parents d'Élèves. A partir de 19h, près de l'aire de jeux de Laning (animation musicale, jeux pour enfants, buvette et restauration sur place).

**Dimanche 6 septembre 2015 :** Marche Gourmande organisée par la Magic Mosellane

**Dimanche 13 septembre 2015 :** Repas des Anciens

**Samedi 14 novembre 2015 :** cérémonie de commémoration de la fin de Première Guerre Mondiale, en présence de la troupe de reconstitution historique « Les arquebusiers de l'Est », puis représentation du spectacle « Vie (de) tranchée » par la compagnie Eutrapielia.

# Cours d'eau et fossés

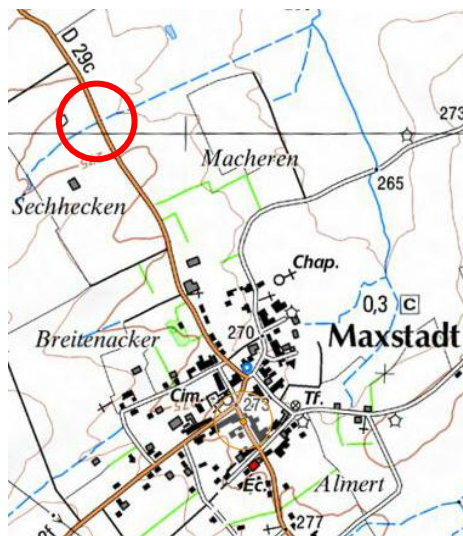
Le 25 mars, le Maire et des membres du Conseil Municipal on eu le plaisir d'accueillir M. Jérôme HOLZ, technicien de rivière de la CCCM, et M. Robert BINTZ, vice-président de la CCCM en charge des cours d'eau, pour une réunion de travail.

D'un point de vue réglementaire, il faut distinguer les cours d'eau et les fossés : les premiers sont définis comme tout écoulement d'eau noté en trait bleu (continu ou non) sur une carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup> ; les seconds n'y sont pas portés.

Pour les cours d'eau, le dossier de la moindre modification (creusement, changement de lit...) est impérativement soumis à autorisation auprès de la police de l'eau notamment ; la compétence cours d'eau étant transférée à la CCCM, c'est donc celle-ci, sur requête de la commune, qui doit s'en saisir.

Pour les fossés, à savoir tout écoulement d'eau artificiel non inscrit sur une carte IGN, le propriétaire peut, sans demande ni information préalable, procéder à tous travaux nécessaires.

Actuellement, le seul cours d'eau posant problème sur la commune est celui traversant la route de Biding : en cas de fortes pluies, le niveau d'eau monte dangereusement près du niveau de la chaussée ; par ailleurs, son écoulement étant perturbé, les champs en amont (à gauche de la route Maxstadt-Biding) sont rapidement inondés.



Afin de résoudre ce problème, une demande officielle est transmise à la CCCM par la Mairie, afin d'inclure cette zone dans le prochain programme de travaux.

Malheureusement, avec les délais administratifs, d'études et de réalisation, c'est un dossier qui prendra, au bas mot, trois ans...

# Loi NOTRe : décryptage

Le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), actuellement à l'examen au Parlement, comporte des dispositions qui vont **fondamentalement** changer les relations entre le citoyen et ses représentants locaux.

La Constitution de 1958 organise la décentralisation de l'Etat en 3 « feuilles » : la Commune, le Département et la Région. Les intercommunalités ne sont pas des échelons territoriaux, mais uniquement des groupes de travail, constitués **volontairement**, pour faire ensemble ce qu'il était plus facile de faire, que tout seul chacun dans son coin. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'il existe, pour nous, un syndicat des eaux regroupant les communes qui physiquement sont reliées par un même réseau de distribution, un syndicat scolaire regroupant les communes limitrophes pour optimiser le réseau éducatif au mieux de l'intérêt de nos enfants, etc.

Insidieusement, depuis une vingtaine d'années, on **oblige** les intercommunalités à prendre des compétences, donc à transférer ces compétences des communes vers les intercommunalités. Notons le passage du volontariat à l'obligation...

Le projet de loi NOTRe franchit un cap supplémentaire avec des obligations « technocratiques » faisant fi de la réalité des choses quant aux compétences transférées, en voulant même réorienter les dotations des communes vers les intercommunalités ! Ou comment **saigner à blanc** les communes. Dans le même temps, on va demander à l'électeur de choisir un conseil municipal, et, à côté, des représentants à l'intercommunalité, **sans qu'il y ait de lien entre les deux, et sans même que les représentants soient de la commune** ! Ou comment politiser un système, en le dévoyant de son organisation principalement pragmatique, proche et le plus à l'écoute possible.

Des actions vont être entreprises par l'Association des Maires Ruraux, vous en serez informés.

# Déplorable !

La cabane de chasse communale, sise sur la route de la forêt, a été incendiée et entièrement détruite pendant la nuit du 6 au 7 avril.

Cet incendie, a priori volontaire, a été signalé à la Gendarmerie de Grostenquin-Morhange.

# Tondeuses autoportées : soyez assurés.

Tout véhicule terrestre à moteur doit être assuré au titre de la garantie responsabilité civile, appelée aussi assurance au tiers (*Article L.324-1 du Code de la Route*).

La tondeuse autoportée munie d'un siège sur lequel s'assoit le conducteur et d'un volant permettant de la manœuvrer **est assimilée à un véhicule terrestre à moteur** (*Cour de cassation, chambre civile 2, 22 mai 2014, pourvoi n°13-10.561*).

Vous devez donc l'assurer pour les éventuels dommages qu'elle causerait en cas d'accident (dans cette affaire, une tondeuse à gazon autoportée, **stationnée dans un garage**, a explosé, entraînant le décès de deux personnes).

Peu importe qu'il se produise dans un lieu ouvert à la circulation publique ou chez vous, et peu importe si ledit véhicule ne circule jamais sur la voie publique !

# Tirs de nuit

Le locataire de la chasse communale nous avertit qu'il sera procédé à des tirs de nuit, avec source lumineuse, pendant la saison de chasse 2015-2016, conformément à la loi.